



IMMIGRATION ET ÉCOLE

Les contours évolutifs de la question

La question de l'intégration des enfants d'immigrés dans l'école française imbrique très étroitement les objets de recherche avec des enjeux politiques, compte tenu de la place centrale de l'école dans le modèle républicain. L'interrogation sur les modalités de l'action publique – comment les enfants d'immigrés sont-ils intégrés à et par l'école ? – est fortement sous-tendue par une logique évaluative sur la capacité d'intégration de l'école républicaine et, au-delà, sur la validité du modèle historique qui constitue encore largement la référence majeure de tout débat public en France sur le lien social. C'est dire si la construction scientifique de la question ne peut, plus encore que sur d'autres objets – tant on touche là à un lieu symbolique du modèle politique français, voire de l'identité nationale – se passer d'une réflexion sur les conditions et les limites de cette construction. La question de la relation entre immigration et école se trouve en effet au croisement d'objets fort sensibles. L'immigration est un thème systématiquement instrumentalisé dans le débat public, régulièrement convoqué dans les campagnes électorales, puis relancé par les médias au gré d'événements « critiques ». Le débat en France, comme dans d'autres pays européens mais à la différence d'une tradition nord-américaine, appréhende généralement l'immigration comme un phénomène polémique, présenté de préférence dans ses dimensions négatives de menace de l'identité nationale, de facteur de fragilisation d'un équilibre antérieur magnifié au statut d'âge d'or.

Dans cet espace symbolique, l'immigration (en particulier de populations maghrébines, africaines et turques) occupe la place symétriquement opposée à la nation, en même temps que l'Islam incarne une forme exacerbée de l'altérité. On saisit alors mieux la dimension quasi anthropologique, dans l'imaginaire national français, de la rencontre de cette figure essentialisée dans son étrangeté qu'est l'« immigré visible » avec l'espace « neutre », universel, sanctuarisé – en théorie, mais si profondément ethnique dans sa définition culturelle – qu'est l'école française. Le port du foulard islamique par des jeunes filles scolarisées dans des collèges et des lycées français a ainsi été vécu par beaucoup d'enseignants, d'hommes politiques et d'intellectuels opposés à une conception ouverte de la laïcité comme une véritable profanation d'un espace scolaire sacralisé dans l'imaginaire français de l'école, qui mêle de manière complexe et inconsciente toute une tradition judéo-chrétienne ancienne avec une tradition républicaine remontant à la fin du XIX^e siècle.

Cette résurgence du caractère national de l'école, hybridant, comme le dit Max Weber, des éléments ethniques avec des éléments civiques, est relative-

ment récente. Elle s'est manifestée depuis une quinzaine d'années, à l'occasion des premières affaires dites « du foulard » en 1989, dans un contexte aiguisé par le bicentenaire de l'anniversaire de la Révolution française. Dans les deux décennies précédentes, la relation entre l'immigration et l'école est envisagée sous l'angle de la problématique de l'échec scolaire, qui structure le débat en sciences sociales sur la démocratisation récente de l'école française. Il faut souligner que ce n'est pas tant le nombre d'élèves d'étrangers qui fait que leur statut est l'objet d'un intérêt (relativement mineur) de la part de la recherche dans les années 1970, car leur proportion au sein de la population scolaire totale était tout à fait comparable dans les années 1930. C'est bien plutôt leur valeur d'exemplarité en tant que catégorie surexposée à l'échec scolaire dans un système revendiquant sa capacité d'intégration d'enfants issus d'origines sociales diverses, qui opère pour justifier un intérêt de la recherche.

Cette exemplarité ne se construit pas de la même manière selon la référence disciplinaire mobilisée. Tandis que pour les études psychologiques, s'élabore une perspective pathologisante sur les difficultés culturelles d'adaptation de ces élèves – qui constituera désormais une constante dans les analyses françaises de la question en psychologie – les travaux sociologiques envisagent alors les enfants d'immigrés comme une catégorie sur-signifiante de la distance sociale entre l'école et la classe populaire, servant la rhétorique critique des inégalités sociales à l'œuvre au sein d'une école reproductrice. Pourtant, au-delà de leurs différences, la construction psychologique et la construction sociologique de l'exemplarité de la catégorie des élèves étrangers se rejoignent pour construire une fiction de ces élèves. Ces derniers sont tantôt essentialisés dans une culture d'origine tantôt réduits à leur position dans un système de rapports de classes, mais jamais reconnus dans la singularité de leurs parcours de migration et de leurs dynamiques identitaires, à l'instar de ce que Sayad sera, dans le champ scientifique français, un des premiers à souligner.

L'évolution du regard sur l'objet et de sa construction tient avant tout, on l'a dit, à une actualité politique. En 1975, l'arrêt officiel de l'immigration en France – comme dans d'autres pays européens à peu près au même moment – se traduit, dans le domaine scolaire, par une série de mesures gouvernementales qui visent pour la première fois dans l'école publique française la catégorie des élèves étrangers. D'un côté, on observe la création de structures d'aide à l'apprentissage de la langue française, d'un autre, la mise en place de dispositifs de formation aux langues et aux cultures des pays d'origine pour les enfants étrangers ressortissants de ces pays selon des accords intergouvernementaux qui laissent aux consulats la responsabilité du recrutement des enseignants étrangers intervenant dans ces dispositifs. À cela s'ajoute

la création de centres de formation sur la scolarisation des enfants migrants destinés aux enseignants.

La logique politique du « retour au pays » des immigrés sous-tend fortement ces mesures et empêche durablement l'intégration de ces dispositifs dans le fonctionnement ordinaire de l'école primaire française. Même les structures d'apprentissage de la langue française s'enferment peu à peu dans une position périphérique, entachées en quelque sorte par la genèse d'un traitement spécifique et ségrégatif de la question des enfants d'immigrés à l'école. Dès lors que le débat public va basculer du côté du thème de la « deuxième génération », à l'occasion des premières explosions des banlieues au début des années 1980, l'image – fantasmatique – du retour des immigrés s'est déjà cimentée dans l'inconscient collectif, et la société et l'école françaises découvrent brutalement la présence durable des enfants de l'immigration et l'expression bruyante de leur revendication à être des « enfants légitimes » de la nation.

L'analyse de la logique impulsée par les mesures spécifiques de 1975 à l'égard des élèves étrangers n'émergera qu'une dizaine d'années après leur mise en place (rapport Berque en 1985 et, à sa suite, les travaux d'Henry-Lorcerie), dans un paysage totalement différent, traumatisé par la première explosion des banlieues, institutionnellement transformé par l'impulsion d'une politique de discrimination positive (au travers des zones d'éducation prioritaire (ZEP) inspirées de l'exemple britannique des *Educational Priority Areas*). Au début des années 1980, le débat scientifique sur les élèves étrangers a effectué un retour remarqué dans le champ des études officielles par le biais des services de statistique du Ministère de l'éducation nationale. Tandis que, du côté de l'Éducation surveillée, des études psychosociologiques (Malewska-Peyre *et al.*) constatent le décalage entre les attentes d'intégration des jeunes issus de l'immigration et la rigidité normative et culturelle des institutions, notamment l'école, qui aggrave leur crise identitaire, tandis que s'élaborent de façon isolée les premiers travaux sur le fonctionnement discriminatoire de l'école, les services de recherche ministériels s'attachent à prendre le contre-pied de précédentes études quantitatives qui établissaient l'infériorité des performances et des carrières scolaires des élèves étrangers. Là où ces travaux différencient les élèves selon leur nationalité, l'étude du ministère de l'Éducation nationale réaffirme le critère prédominant de l'appartenance sociale, établissant qu'à milieu social égal, la scolarité des élèves étrangers ne se différencie pas de celle des élèves français. Ce faisant, la réhabilitation de l'école républicaine apparaît bien comme l'objectif inavoué de ces études qui, en même temps qu'elles replacent la question de la réussite scolaire des enfants d'immigrés dans une perspective classiste (selon le milieu social), occultent la gestion institutionnelle de ce public, dont

les précédentes enquêtes, notamment celle de l'INED, avaient souligné la surreprésentation dans l'enseignement court et dans l'enseignement spécial.

La thèse de la « réussite égale à milieu égal » des enfants d'immigrés va connaître un succès énorme dans le débat public, à l'heure des premières fissures d'une société désormais orpheline des « Trente Glorieuses ». Elle fait figure de contre-feu idéal pour les intellectuels comme Dominique Schnapper qui s'engagent dans la défense d'un modèle républicain ébranlé par la crise des banlieues et par la montée de l'extrême droite xénophobe et antisémite. L'importance des enjeux politiques et idéologiques explique que la recherche sur la relation entre l'immigration et l'école ait longtemps fait l'objet d'un véritable cordon sanitaire de la part non seulement de ces intellectuels, mais de l'ensemble de la communauté en sciences sociales. Ceci a notamment été le cas dans une discipline comme la sociologie, profondément structurée par la pensée durkheimienne sur la société et sur l'école, et d'une génération contemporaine de l'avènement d'une pensée critique, dans laquelle la sociologie de l'éducation avait occupé une place très symbolique. La thèse du « toutes choses égales par ailleurs » des études ministérielles a gelé durablement la réflexion et gêné considérablement l'émergence d'une perspective moins idéologique et plus documentée sur les relations sociales concrètes entre l'école et les populations immigrées. Dans une logique politique, une telle perspective, faisant nécessairement place aux contradictions entre la *doxa* républicaine et sa mise en œuvre, apparaissait en effet incorrecte.

C'est ainsi que les travaux de Zirotti à la fin des années 1970 – pourtant de facture bourdieusienne – sur les discriminations implicites à l'œuvre dans les jugements enseignants à l'égard des élèves étrangers, de même que l'intuition fulgurante en même temps que fort peu consensuelle de Zimmermann sur un effet Pygmalion renforcé en fonction de l'origine socio-ethnique des élèves, n'enclenchent pas une dynamique collective de recherche dans le champ français des sciences sociales. Peu à peu cependant, des travaux sans lien apparent sont menés dans une approche plus naturaliste et localisée, s'attachant à explorer des régions périphériques disqualifiées du monde scolaire et mettant en évidence la stigmatisation dont souffrent les écoles à forte concentration d'enfants d'immigrés, les phénomènes d'évitement de ces écoles par les familles françaises et par les enseignants (Léger & Tripiet) ou les relations sociales problématiques entre élèves issus de l'immigration et personnel scolaire (Payet). La ségrégation socio-ethnique, à l'œuvre au niveau résidentiel et scolaire, apparaît *a posteriori* comme une matrice à la fois théorique et pratique de ces différents travaux pionniers. Cependant, du fait de la dispersion tant géographique qu'institutionnelle des chercheurs, et du contrôle idéologique du

champ de la recherche, la thématique de la ségrégation socio-ethnique scolaire attendra les années 1990 et 2000 pour se constituer, à la faveur des transformations à l'œuvre, tant dans le champ théorique que dans le champ politique, permettant l'émergence d'une approche contextuelle et plus individualisée des phénomènes sociaux.

La résistance française à la question de l'immigration à l'école est d'autant plus frappante en comparaison de la vitalité des travaux de recherche sur cette question dans d'autres pays européens (l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et bien sûr la Grande-Bretagne ou encore les pays scandinaves). Au-delà de spécificités nationales qui expliquent une légitimité moindre de ces questions en France – fondement du lien politique, homogénéité linguistique, poids de la colonisation – le rôle joué par la Communauté européenne a été également fort peu actif dans ce pays, du fait d'un contrôle très strict de son influence sur la politique française en matière d'éducation. Toute l'interrogation sur une éducation interculturelle dans le cadre de l'école a été ainsi – hormis pendant un temps très court entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 et dans un espace institutionnel exactement circonscrit aux établissements à forte proportion d'enfants d'immigrés – « bloquée aux frontières » par une administration scolaire centrale très jalouse de ses prérogatives et très attachée à une approche jacobine de la régulation scolaire. Si des chercheurs français ont bel et bien travaillé sur la question, notamment en relation avec les institutions européennes et dans le domaine de l'éducation internationale, ils ont rarement été prophètes en leur pays.

La période de la fin des années 1980 et du début des années 1990 donne l'impression d'une plus grande densité du point de vue du traitement de la question. Le tournant paradigmatique qui a vu l'abandon des théories holistes explicatives au profit de théories plus localisées et compréhensives a été pris depuis quelques années et donne sa mesure dans un contexte politique et institutionnel où se développent le souci du local, l'exigence de la modernisation de l'État, la prégnance du consumérisme, notamment scolaire. La recherche tire alors le fil de la ségrégation urbaine en mettant en évidence le rôle des pouvoirs locaux, les stratégies des établissements scolaires, celles des familles, ainsi que les effets pervers des politiques de ciblage territorial. L'actualité va cependant rapidement dramatiser la question des inégalités géographiques entre établissements et rediriger le débat sur deux problèmes sociaux : la violence à l'école et la montée de l'intégrisme islamique dans l'espace scolaire. Car, la crise des banlieues perdurant, les jeunes issus de l'immigration, particulièrement maghrébine, incarnent désormais les « nouvelles classes dangereuses » qui mettent à mal le « vivre ensemble » républicain. La commande publique de recherche

suscite d'importants travaux sur la violence à l'école, dans lesquels est parfois inclus le lien objectif ou construit avec les publics issus de l'immigration (Debarbieux, Payet). Une telle impulsion ne se retrouve cependant pas dans l'approche de la question de l'émergence des revendications religieuses à l'école. Les affaires de port du foulard islamique dans les établissements scolaires sont d'emblée captées par le politique, et rarissimes sont les travaux de recherche qui prennent le soin et le temps de mener l'enquête scientifique (Lorcerie). En témoigne encore le désintérêt de la recherche sur les effets de la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux dans les établissements scolaires en France, comme si le sujet quittant le devant de la scène médiatique devenait subitement obsolète.

La véritable innovation de la recherche sur la question à partir des années 1990 tient au changement de vocabulaire et de perspective pour traiter de la relation entre l'école et l'immigration. La qualification d'immigré apparaît en effet de plus en plus impropre à décrire une situation durable et pluri-générationnelle de présence des familles et de leurs enfants sur le territoire français. Importé des sciences sociales nord-américaines, le terme d'« ethnicité » s'impose peu à peu pour décrire des processus de construction des différences en lien avec l'origine, incluant tout à la fois l'imputation d'une différence par les majoritaires et la réaction des minoritaires à la catégorisation négative. Les chercheurs en sciences sociales soulignent alors, avec des pondérations différentes, le processus d'« ethnisation » de l'école, à l'instar de la société française, perceptible dans la disqualification croissante des établissements en fonction de leur proportion d'élèves issus de l'immigration et dans la progression de l'évitement scolaire lié à ce critère. Ils décrivent également les phénomènes d'ethnisation à l'intérieur des établissements, du fait d'une ségrégation interne responsable de regroupements d'élèves de même origine. C'est donc à un affranchissement de critères traditionnels en termes de nationalité au bénéfice de critères nouveaux, plus représentatifs de l'expérience ordinaire des acteurs individuels, comme celui de l'origine que l'on assiste, jusque dans les études officielles du Ministère de l'éducation nationale (Vallet & Caille) et surtout dans l'étude de l'INED (Tribalat) qui brise ici un tabou républicain. Les études menées par des chercheurs individuels (Lorcerie, Payet, Perroton, van Zanten) vont plus loin que ce que permet le comptage statistique pour « ouvrir la boîte noire » de la construction de l'ethnicité à l'école, en s'intéressant aux relations entre enseignants et familles immigrées, entre enseignants et élèves, entre élèves et en mettant en évidence toute la dynamique des représentations et des pratiques, des définitions d'autrui et de leurs conséquences, dans des contextes disqualifiés. La responsabilité de l'école en tant qu'ins-

titution est également mise en évidence dans sa gestion complaisante de la carte scolaire à l'égard des comportements ségrégatifs des classes moyennes françaises (Barthon, Felouzis, Laforgue).

Acquis, controverses, points aveugles de la recherche

Ce rapide survol historique permet de saisir la prégnance de la structuration politique du champ de recherche étudié. L'action du politique sur la recherche se fait en partie de manière diffuse, par le truchement du débat public, en partie de manière plus directe, par le jeu de la commande publique de recherche et par celui de la communauté scientifique elle-même, qui a le pouvoir de traduire la recherche en bénéfices symboliques et institutionnels dans le champ académique. On observe ici une double logique convergente. Tandis que la commande publique reste généralement à l'écart de la question, sauf exception d'une mobilisation individuelle de chercheurs, le champ académique de la recherche sur l'éducation en France montre également une frilosité à encourager ou valoriser des travaux sur des questions hautement sensibles et à fort risque d'exposition du chercheur. La récente thématique de la lutte contre les discriminations, dans l'action publique, a quant à elle stimulé les travaux de recherche dans le champ des relations inter-ethniques, mais ceux-ci se sont essentiellement orientés vers les secteurs où la discrimination est la plus évidente, tels l'emploi et le logement, mais aussi la plus directe, *a contrario* de l'école où les processus discriminatoires relèvent de logiques diverses et de mécanismes complexes.

Un éclaircissement sémantique s'avère nécessaire pour lever les ambiguïtés qui ont freiné de toute évidence le développement d'une investigation continue et significative de l'objet, comme c'est le cas dans d'autres pays européens ou dans les pays anglo-saxons. Ce travail sémantique renvoie à une réflexion plus fondamentale sur l'évolution des sociétés et des institutions. Le terme « immigration » se révèle finalement impropre à rendre compte tant de la réalité des dynamiques migratoires que de celle des processus de différenciation ethnique. L'invitation de Sayad à dépasser une approche ethnocentrique qui nous fait ignorer les immigrés dans leur dimension d'émigrés, qui réduit la dynamique migratoire au seul point de vue de la société d'installation, se révèle toujours pertinente dans un monde où les migrations non seulement ne se tarissent pas, mais également se diversifient, et où les liens d'appartenance se délocalisent. Si le thème du retour était effectivement suspect dans une société d'installation durable, la question du lien avec l'origine (au sens symbolique) ne devrait pas faire l'objet d'un tabou, dès lors que la question est celle de la pluralisation des appartenances, des normes et des modes de vie, et de la reconnaissance de revendications minoritaires. Dans le même temps, la

différenciation sociale n'a pas cessé, bien au contraire, et l'école reste un lieu stratégique de distinction et d'exclusion, dont les enfants d'immigrés font encore les frais.

Plusieurs concepts pourraient remplacer utilement le terme d'immigration et son corollaire durkheimien d'intégration. En tant que concept descriptif, l'ethnicité rend compte des processus de construction sociale de différences en raison d'une origine, tant du côté des logiques d'imputation que de celui des revendications identitaires. Si l'on pense à la mission politique de l'école en termes de socialisation commune et de formation à la citoyenneté, le curseur pourrait se déplacer sur la manière dont l'école actuelle s'inscrit dans – ou face à – une société travaillée par la pluralisation des valeurs, des normes, des modes de vie, des savoirs. C'est au fond la définition en actes de l'universalité telle que l'école la propose que la recherche devrait interroger. Dans une analyse de la crise du modèle républicain, la recherche se doit de rendre compte d'une dialectique instable entre censure et soulèvement des différences liées à l'origine. Il n'est cependant pas certain qu'un tel cadre soit encore adapté à une socialisation contemporaine où domine l'injonction de la singularité et où surgit la revendication du droit à l'hybridité. Dans une telle perspective qui interroge la radicalisation de la modernité, la définition identitaire « ethnique » apparaît comme une dimension relative du processus de définition des individus et de leurs relations. Les préférences religieuses, le genre, l'orientation sexuelle, le mode de vie sont autant d'autres éléments de ces définitions. Le débat actuel sur le rôle de la colonisation illustre bien ce processus de redéfinition des catégories dans le pot neuf de la modernité radicale. L'enseignement de l'histoire, l'éducation à la citoyenneté sont d'ores et déjà mis à l'épreuve du soupçon d'un parti pris par les élèves issus de l'immigration que l'expérience sociale ethnicise.

Tout en engageant un travail de niveau « méta » sur la définition de l'objet en lien avec des transformations sociétales, la recherche sur la relation école-immigration se devra encore de montrer dans quelle mesure et jusqu'où l'école participe au processus actuel d'ethnicisation, voire de « racialisation » de la société française. Ce questionnement indique de multiples chantiers. Le thème de la ségrégation scolaire nécessite une observation continue et multi-située des évolutions à l'œuvre. L'étude des modes de vie, des stratégies éducatives et des rapports à l'école des familles immigrées et de leurs descendants reste presque entièrement à mener. Concernant le système scolaire lui-même, le niveau du collège a été largement investigué, à contrario de l'école primaire où il reste à comprendre la construction de l'ethnicité, et plus largement les expériences enfantines de l'altérité.

Les travaux sur la relation entre l'école et l'immigration sont restés dans l'ensemble relative-

ment cloisonnés entre eux et leur faible quantité n'a pas permis un processus de circulation des idées, des problématiques, des méthodes, des résultats, apte à créer et dynamiser un milieu de recherche, au sens à la fois de réseau d'équipes et de vivier de jeunes chercheurs. Est-ce à dire qu'une structuration plus spécialisée du champ sous la forme d'un rattachement des travaux au domaine des relations inter-ethniques serait pertinente ? S'il est difficile de le savoir, il est en revanche clair que la recherche sur cet objet est au carrefour de plusieurs champs spécialisés. En ce sens, l'objet apparaît durablement comme un objet-frontière dont l'épistémologie est particulièrement exigeante au sens où elle requiert d'investir dans différents domaines thématiques, voire dans différents champs disciplinaires, traditionnellement peu connectés dans la tradition académique nationale. En ce sens, la recherche française sur l'objet « immigration-école » gagnerait à s'internationaliser, tant la dimension comparative apparaît utile à la fois pour mieux comprendre les contours politiques et sociaux de la question et pour renouveler les problématiques. Cette démarche comparative est également nécessaire dans un contexte de globalisation, où l'enjeu de la pluralité constitue l'un des enjeux majeurs des systèmes éducatifs actuels. Si la question de la relation entre l'immigration et de l'école a un sens aujourd'hui, c'est en ayant à l'esprit la transformation de l'immigration d'une part, celle de l'école d'autre part, dans une expérience contemporaine de la modernité.

- BARTHON C., « Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire. L'exemple d'Asnières-sur-Seine », *Les Annales de la recherche urbaine*, 1997, n° 75 – BERQUE J., *L'immigration à l'École de la République*, Paris, La Documentation française, 1985. – FELOUZIS G., LIOT F. & PERROTON J., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, Le Seuil, 2005 – LEGER A. & TRIPIER M., *Fuir ou construire l'école populaire*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986. – LORCERIE F., « Laïcité 1996. La République à l'école de l'immigration ? », *Revue française de pédagogie*, 1996, n° 117. – PAYET J.-P., *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Armand Colin, 1995. – PAYET J.-P. & VAN ZANTEN A., « L'école, les enfants de l'immigration et des minorités ethniques. Une revue de la littérature française, américaine et britannique », *Revue française de pédagogie*, 1996, n° 117. – VALLET L.-A. & CAILLE J.-P., « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers d'Éducation et Formations*, 1996, n° 67. – VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, 2001. – ZIROTTI J.-P., « Le jugement professoral : "un système de classement qui ne fait pas de différence" », *Langage et Société*, 1980, n° 14

Jean-Paul PAYET

→ Citoyenneté ; Discrimination positive ; Éducation civique ; Intégration et école ; Laïcité ; Multiculturalisme ; Ségrégation scolaire et urbaine.